

échos **bacots**

LE MAGAZINE DE BOIS-LE-ROI JUIN 2016 N°7



*Les échos
de la rentrée*

faits marquants

ccas

patrimoine



PAGE 4
Inauguration : aire de jeux



PAGE 10
Culture et loisirs pour tous



PAGE 22
Bois-Le-Roi et Initiatives 77

sommaire



4 faits marquants

- Aire de jeux : inauguration
- Fête médiévale/Vide-grenier
- Commémoration du 8 Mai 1945
- La Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation
- Chasse aux œufs
- Concert musique celtique
- Festival Colors of Europe

7 intercommunalité

- L'intercommunalité s'engage pour l'offre de soins

8 zoom sur les finances

10 ccas

- Dispositif Culture et loisirs pour tous
- Indemnité combustibles pour les seniors

12 espaces verts

- Gestion écologique des rues et des espaces verts

14 eau

- Eau potable et inondations... des risques maîtrisés

15 dossier

- Les affaires scolaires : des changements pour la rentrée

19 cadre de vie

- Fibre optique : le déploiement
- Rue Pasteur : un modèle d'aménagement
- La concertation : notre point de départ

22 patrimoine

- Bois-Le-Roi et Initiatives 77

24 brèves

- Une classe de CM2 reçoit Maurice Joffo
- Un compositeur contemporain en visite à l'école Olivier Metra
- Un bord de Seine pour les piétons et les vélos
- Essai Canadair : une première sur la Seine
- Course contre la faim
- Maison de retraite en fête à l'Orée du Bois
- Nouveau cabinet paramédical à Bois-Le-Roi
- Panneaux lumineux : nouvel outil d'information à votre service
- Cheminement sous le pont de la Gare sécurisé
- Mairie : début des travaux

26 portrait

- Cédric Goulard, champion de France en Kata Judo

27 associations

28 agenda

30 tribunes libres

31 bloc-notes



Jérôme Mabile, Maire de Bois-Le-Roi

Ma préoccupation première a été ces derniers jours de tout mettre en œuvre pour apporter aide et assistance à toutes les personnes qui ont eu à subir les conséquences des intempéries et des inondations. Il a fallu aussi faire reconnaître le caractère de catastrophe naturelle pour la commune. Ce qui a été fait et publié le jeudi 16 juin.

Je tiens particulièrement à remercier les services de secours, de police ainsi que les agents communaux, qui ont su être réactifs et ont mis tout en œuvre pour vous apporter leur soutien. Je souhaite aussi remercier les Bacots pour l'élan de solidarité dont ils ont fait preuve, proposant aide et hébergement aux sinistrés.

D'autres dossiers nous mobilisent aussi. Il en est ainsi de l'évolution de notre intercommunalité.

Le projet préfectoral dessinant les contours des nouvelles intercommunalités de Seine et Marne a fait l'objet d'un arrêté publié le 30 mars dernier.

Bois-Le-Roi et Chartrettes intègrent, dans ce schéma, une communauté d'agglomération de 26 communes comprenant notamment : Vulaines, Samoreau, Héricy, Samois, Avon et Fontainebleau.

L'arrêté du 3 mai prévoit aussi une dissolution, au 31 décembre 2016, de notre communauté actuelle et une adhésion individuelle de Bois-Le-Roi et Chartrettes, à la nouvelle communauté d'agglomération.

Les 15 communes du Pays de Bière et des Terres du Gâtinais seront aussi concernées par cet arrêté.

La dissolution n'est pas la seule voie. Dans une grande majorité de départements, les préfetures ont choisi la voie de la fusion suivie du retrait de ou des communes rejoignant d'autres intercommunalités.

La fusion permet dans un premier temps la reprise des actifs et du personnel par la nouvelle entité. Dans un deuxième temps la procédure de retrait peut s'engager dans un contexte et un calendrier moins tendus.

Un recours a été adressé en préfecture lui demandant de revoir les modalités juridiques de création de cette nouvelle communauté d'agglomération.

Nous avons cependant décidé de participer aux groupes de travail réunissant des élus des 26 communes.

Un premier diagnostic sur les thèmes de l'urbanisme, du transport, du développement économique, des activités sportives, culturelles, de l'enfance, de l'environnement et des finances est en cours. Il devrait être finalisé en septembre prochain.

Un dossier aussi important que l'intercommunalité ne nous fait pas oublier l'avancement des projets d'aménagements de nos rues et espaces publics.

Aux premières réalisations, dont se fait l'écho ce bulletin, d'autres projets concernant notamment l'allée de Barbeau, l'avenue du maréchal Leclerc et la place de la Cité ont fait l'objet ces dernières semaines, de réunions avec les riverains permettant de recueillir leurs attentes et leurs propositions.

En ce début d'été, j'adresse à chacune et à chacun mes souhaits de bonnes vacances.

échos faits marquants

★ Aire de Jeux : inauguration

Le projet d'une aire de jeux à Bois-Le-Roi est issu d'un constat de carence d'équipement pour les jeunes enfants au cœur du village et d'une demande émanant des familles.



13 AVRIL Bien sûr, Bois-Le-Roi dispose d'un accès à une base de loisirs régionale, la commune est entourée par la forêt et les activités et les associations ne font pas défaut, mais il manquait un lieu, à proximité immédiate des écoles, offrant aux familles la possibilité de se retrouver autour d'un espace convivial, ludique et sécurisé.

Le projet a été longuement réfléchi, concerté et discuté, notamment avec les représentants des parents d'élève, les professionnels de l'enfance et de la petite enfance, ainsi qu'avec les habitants.

Le lieu d'implantation finalement choisi, le Clos-St-Père, offre l'avantage de la proximité des écoles, de la facilité d'accès, et surtout de l'ouverture sur un agréable espace boisé. C'est la raison pour laquelle une attention particulière a été portée afin que le nouvel équipement s'intègre le plus harmonieusement possible dans l'environnement, notamment à travers le

choix des couleurs et des matériaux utilisés. La nature même de l'équipement vise à créer un nouveau lieu de rencontre familial et intergénérationnel pour favoriser l'épanouissement, la détente et l'apprentissage des enfants de 3 à 10 ans. Les agrès ont été choisis pour leur intérêt ludique et leur diversité afin que chacun trouve une activité correspondant à ses envies et son âge.

Ce projet a bénéficié du soutien de Mme la Sénatrice Colette Mélot présente lors de l'inauguration qui a contribué à l'obtention par la commune d'une subvention au titre de sa dotation d'action parlementaire.

Souhaitons maintenant que le public visé s'approprie pleinement cet équipement, que chacun veille à sa préservation, et que plus tard, lorsque les enfants seront devenus grands, qu'ils s'en souviennent avec nostalgie comme d'un lieu où ils prirent du plaisir dans le jeu et le partage.

★ Fête médiévale/Vide-grenier

9-10 AVRIL Météo capricieuse le samedi pour lancer la fête médiévale, précédant le grand rendez-vous du vide-grenier annuel du dimanche. Le clan écossais des Terra Crom plante symboliquement son drapeau, les Compagnons d'Antan et la Compagnie des Routiers dressent tentes, tables et ateliers, les Goliards, ces personnages historiques, joyeux clercs itinérants, forts en gueule et musiciens, parcourent déjà l'espace afin de divertir en musiques, danses et autres péchés, tous ceux venus pour festoyer avec eux. Le dimanche, la foule des amateurs de bonnes affaires se presse, dès 6 heures du matin, arpentant l'île de loisirs à la recherche de la meilleure opportunité d'achat. Après dissipation de la brume matinale, un franc soleil réchauffe les corps et l'activité s'emballe.



Le scepticismisme de rigueur quant au choix d'un nouveau lieu pour le vide-grenier laisse vite place à la bonne humeur. Parents et enfants se partagent entre fête médiévale, vide-grenier et espaces de loisirs pour profiter pleinement de la sortie en plein air. Il est déjà 17 heures, la foule des badauds est encore nombreuse mais il est temps pour les exposants. La journée a été longue, il faut encore ranger. L'écrin de verdure de l'île de Loisirs retrouve sa quiétude. De rares papiers gras laissés ici et là, quelques cartons abandonnés sont les seules traces de l'activité débordante de la journée. Difficile d'imaginer que plusieurs milliers de personnes ont participé à la manifestation. Pourtant, d'après les habitués de ce type d'évènement, on peut estimer entre 7 et 8 000 le nombre de visiteurs présents sur la journée.



★ Commémoration du 8 Mai 1945

8 MAI 71 ans après la fin de la guerre en Europe, la France commémorait le 8 mai 2016 la victoire du 8 Mai 1945 et la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie face aux armées alliées. Le 8 Mai devient jour férié en 1953 et s'impose comme la date symbolique de la Seconde Guerre mondiale au même titre que le 11 Novembre pour la Grande Guerre. Il appartient aujourd'hui d'entretenir le flambeau du 8 Mai pour le transmettre aux générations futures pour que se cultive l'idée que la liberté et la paix sont des valeurs fragiles toujours susceptibles d'être remises en cause par la folie des hommes.

★ La Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

24 AVRIL La Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation est une journée nationale au cours de laquelle est célébrée la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, instaurée par la loi du 14 avril 1954 sur proposition du sénateur Edmond Michelet, résistant et déporté à Dachau. Cette cérémonie a lieu chaque année Place Jeanne Platet, figure de la Résistance à Bois-Le-Roi, déportée à Ravensbruck et gazée le 6 mars 1945.



★ Chasse aux œufs

27 MARS La chasse aux œufs rencontre toujours autant de succès tant chez les enfants que chez les parents et grands-parents. Cette année encore ils étaient nombreux à se presser autour de la fresque « street art » pour recueillir les œufs apparaissant comme par magie jusqu'à épuisement des pondueuses invisibles. L'année prochaine c'est promis, les poules magiques seront de retour.



★ Concert musique celtique

26 MARS Pour cette première programmation conjointe Bois-Le-Roi / Chartrettes à l'Espace Multiculturel de Chartrettes, la musique celtique était à l'honneur. Bag Pipes pour l'accueil du public, le groupe Arran composé de musiciens ancrés dans les traditions irlandaises et écossaises pour 2 heures de plongée dans un univers musical festif et positif, un pub éphémère aux couleurs de l'Irlande tenu par les jeunes Sapeurs du SDIS 77 et un public nombreux et enthousiaste ont largement contribué à la réussite de cette belle soirée donnée à l'occasion de la Saint-Patrick.

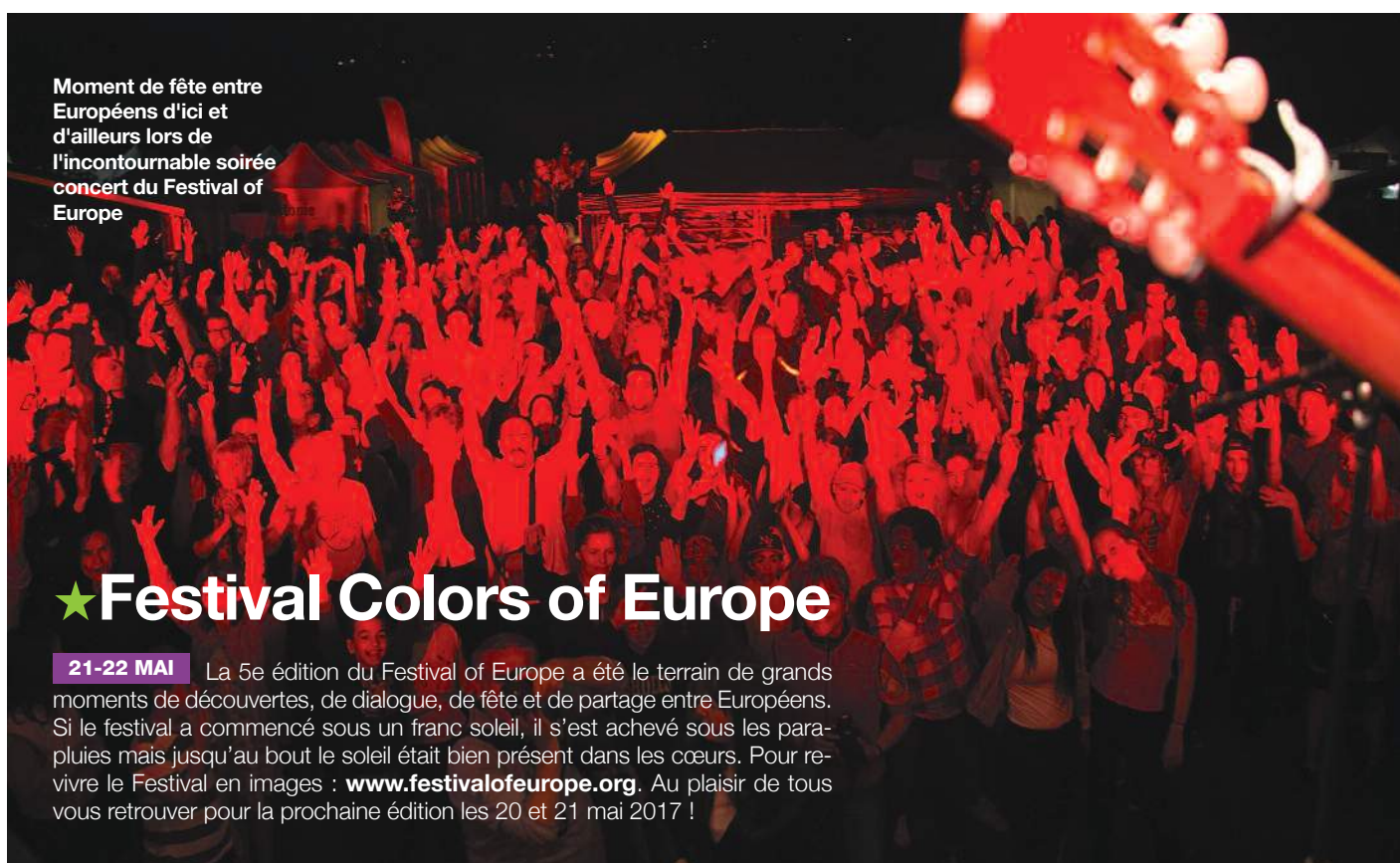
échos faits marquants



L'Open Chorale de Bois-Le-Roi autour des arbres de mai réalisés par 12 écoles de Seine-et-Marne



Le groupe Coros y Danzas Revolverera de Castilla la Mancha, la région du fameux Don Quijote



Moment de fête entre Européens d'ici et d'ailleurs lors de l'incontournable soirée concert du Festival of Europe

★ Festival Colors of Europe

21-22 MAI La 5e édition du Festival of Europe a été le terrain de grands moments de découvertes, de dialogue, de fête et de partage entre Européens. Si le festival a commencé sous un franc soleil, il s'est achevé sous les parapluies mais jusqu'au bout le soleil était bien présent dans les cœurs. Pour revivre le Festival en images : www.festivalofeurope.org. Au plaisir de tous vous retrouver pour la prochaine édition les 20 et 21 mai 2017 !



Belle rencontre entre les groupes de Street Dance et de Rap, français, tchèques, italiens, roumains, anglais...

L'intercommunalité s'engage pour l'offre de soins

Les grands chambardements des intercommunalités seine et marnaises, organisés par la préfecture ne doivent pas occulter les besoins des habitants des territoires concernés. L'offre de soins fait partie des priorités à l'échelle intercommunale.

La communauté de communes du Pays de Seine a été saisie de la problématique de non renouvellement d'un certain nombre de praticiens exerçant dans les communes qui la composent.

La situation est déjà relativement tendue tant pour les généralistes que pour nombre de spécialistes.

Cela représente un risque plus sérieux encore demain d'accès aux soins médicaux. Bois-Le-Roi est particulièrement concerné.

■ Aussi, en avril, la communauté de communes a élargi ses compétences aux opérations d'intérêt communautaire pour la réalisation et la gestion d'un pôle de santé pluri-professionnel ainsi qu'à des opérations immobilières à caractère économique pour le développement de l'offre de soins.

■ Par la suite, pour établir un diagnostic partagé et échanger avec les professionnels de santé sur leurs attentes et leurs propositions, la CC du Pays de Seine a organisé le 25 mai dernier une réunion à laquelle ont participé une trentaine de personnes. Lors de cette réunion, un représentant du département de Seine-et-Marne en charge de ces questions a pu apporter des informations très utiles sur les opérations en cours dans d'autres communes.

Les attentes des praticiens sont diverses. Pour certains, disposer de locaux adaptés est un problème sérieux. Beaucoup se rejoignent sur la nécessité de travailler en réseau. D'autres insistent sur les aspects préventions et bien-être. Un groupe de travail a été constitué. Le but est que la communauté de communes actuelle, comme celle à venir, apporte son concours à des solutions élaborées par les praticiens eux-mêmes.



Où va votre argent

LE
BUDGET
2016

5,77 millions €

pour les dépenses de fonctionnement

3,66 millions €

pour les dépenses d'investissement

Les informations détaillées sont en ligne sur le site de la mairie

www.ville-boisleroi.fr

Nos priorités

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué par une nouvelle baisse des recettes⁽¹⁾, la stratégie mise en place en 2016 poursuit 4 axes principaux :

1

Assurer un contrôle continu et permanent sur les dépenses de fonctionnement⁽²⁾

2

Maintenir une capacité d'autofinancement⁽³⁾ pour permettre la réalisation des projets structurants, avec un recours modéré à l'emprunt⁽⁴⁾

3

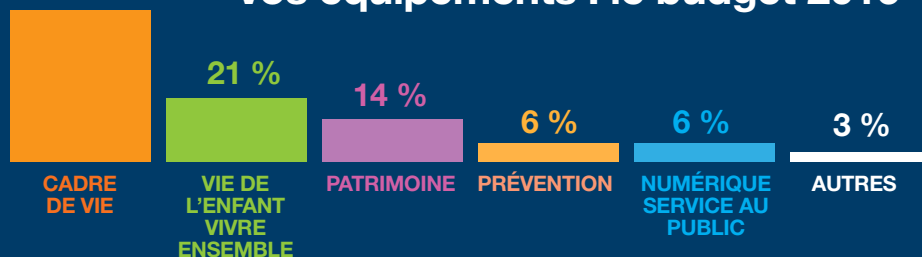
Conformément à nos engagements, préserver le contribuable avec un maintien à l'identique des taux d'imposition votés par la commune

4

Poursuivre les projets déjà engagés et préparer l'avenir sur des choix d'investissements qui répondent aux besoins de nos habitants, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

50 %

Vos équipements : le budget 2016



⁽¹⁾ Une diminution de 130 000 € par rapport à l'an dernier sur les dotations de l'Etat

⁽²⁾ Les efforts accomplis en 2014 et 2015 ont permis de diminuer les charges à caractère général de 124 000 €

⁽³⁾ Une marge d'autofinancement de 927 000 € a été dégagée en 2015, grâce à une gestion rigoureuse

⁽⁴⁾ Un emprunt de 500 000 € a été souscrit fin 2015 pour le financement de l'extension de l'école maternelle

gent ?

4,7 millions €
d'équipements
et travaux
d'investissement
programmés,
dont 1,4 million €
déjà engagés fin
2015.



Cadre de vie : 2,3 millions €

Conformément à ses engagements, la municipalité s'est engagée dans la réfection des voiries et trottoirs, l'optimisation de l'éclairage public, l'implantation d'équipement urbain, la mise aux normes d'arrêts de bus et de passages pour piétons... Après la rue Pasteur, des travaux sont prévus place de la Cité. Des travaux importants vont également démarrer sur plusieurs axes principaux de votre commune : rue du 23 août, rue Alfred Roll, allée de Barbeau, avenue du Maréchal Leclerc...



Prévention : près de 300 000 €

La mise en place d'un dispositif de vidéo protection a été étudiée pour notre commune et a fait l'objet de demandes de subventions. Une réunion publique doit prochainement être organisée pour vous présenter ce projet.



Vie de l'enfant / vivre ensemble : 1 million €

La municipalité est particulièrement attachée au bien-être de vos enfants et au vivre ensemble des Bacots. Les travaux de l'extension de l'école maternelle sont en voie d'achèvement. De nouveaux projets sont en phase d'étude : création d'une bibliothèque et de salles pour les associations, implantation d'une crèche multi-accueil pour vos tout-petits.



Patrimoine : près de 700 000 €

Les principaux projets concernent la rénovation de la mairie (toiture et ravalement), la réfection de la toiture du gymnase, la mise en accessibilité progressive des bâtiments selon les normes prévues par la loi (écoles, centre de loisirs...)



Numérique et services à la population : près de 300 000 €

Des améliorations importantes sont consacrées aux services numériques (ordinateurs et tableaux interactifs dans les écoles pour vos enfants, mise aux normes et sécurisation du service informatique de la mairie, développement des procédures à distance pour les habitants (commande des repas scolaires, réservation de places au centre de loisirs...), communication par des panneaux lumineux...



Dispositif Culture et loisirs pour tous

Dans le cadre du développement de sa politique familiale, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a voté le 08 juin 2016 la création d'un dispositif « coup de pouce » pour l'inscription des enfants âgés de 5 à 11 ans aux activités sportives ou culturelles. L'objectif est de faciliter l'accès aux activités proposées par les associations de la commune au plus grand nombre.

POUR QUI ?

- Enfants âgés de 5 à 11 ans
- Domiciliés à Bois-Le-Roi
- Inscrits à une association loi 1901 située sur le territoire de Bois-Le-Roi.

COMMENT ?

- Renseignements auprès du CCAS en mairie au 01 60 59 18 26 (lundi au jeudi fermé le vendredi)
- Formulaire d'inscription en ligne www.ville-boisleroi.fr (onglet CCAS)

Le dossier complet doit être déposé au CCAS avant le 31 octobre de l'année d'inscription à l'activité.

Le versement de la participation se fera sur production des justificatifs suivants :

- Copie d'avis d'imposition (année N-1)
- Justificatif de domicile (- de 6 mois)
- Justificatif de paiement de l'adhésion à l'activité sportive ou culturelle de l'année à venir

■ Relevé d'Identité Bancaire

Toutes les familles qui remplissent ces conditions sont invitées à se rapprocher du CCAS.

Nous serons présents au Forum des Associations le 11 septembre 2016.

COMBIEN ?

Ressources foyer fiscal mensuelles	Montant de l'aide par enfant*
< 1924 €	150 €
Entre 1925 € et 3421 €	100 €
Entre 3422 € et 4278 €	50 €

*L'aide est plafonnée à un maximum de 70% du montant de l'adhésion A RAISON d'une activité par enfant.

POUR QUI ?

- Les personnes âgées de 65 ans ou 60 ans en cas d'invalidité au travail
- Les personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité dont les ressources n'excèdent pas 150% de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ou

de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH 808,46 € au 1/04/2016).

COMMENT ?

- Renseignements auprès du CCAS en mairie au 01 60 59 18 26. Cette indemnité sera versée au plus tard le

31 décembre de l'année en cours sur présentation des pièces suivantes :

- Avis d'imposition de l'année N-1
- Justificatif de domicile
- Justificatif d'allocation AAH, ASPA ou d'invalidité au travail pour les - de 65 ans

COMBIEN ?

Ressources mensuelles Personnes âgées annexées chaque année sur le barème de l'ASPA	Montant total de l'aide Financière par an
Pers seule : 0 à 800,80 € Couple : 0 à 1243,24 €	300,00 €
Pers seule : 800,81€ à 1001,01 € Couple : 1243,25 € à 1554,06 €	225,00 €
Pers seule : 1001,02 € à 1201,22 € Couple : 1554,07 € à 1864,88 €	180,00 €

Les ressources mensuelles calculées sur présentation de l'avis d'imposition prendront en compte les éléments suivants :

- Montants déclarés : salaires, pensions, retraites, rentes et revenus capitaux mobiliers
 - Net imposable
- Le montant de l'aide sera annexé chaque année sur l'indice des prix à la consommation notamment celui de l'énergie.



Dans le cadre de sa politique de solidarité envers les seniors, le CCAS a choisi de reconduire le principe de versement d'une indemnité combustibles. Cette aide financière est destinée à alléger le budget des seniors pour lesquels les dépenses de chauffage sont élevées au regard de leurs revenus.



Gestion écologique des rues et des espaces verts

Jusqu'à quelques années en arrière, les trottoirs de notre commune étaient systématiquement désherbés à l'aide de **produits chimiques redoutablement toxiques et dangereux** pour la santé et pour l'environnement.

La municipalité précédente avait amorcé l'évolution des pratiques d'entretien en réduisant partiellement l'utilisation des produits phytosanitaires.

Mais aujourd'hui, le processus se doit d'être complet pour aboutir à **Zéro produit phytosanitaire**.

Avec l'appui du Département, notre commune est en train de faire évoluer les pratiques d'entretien en stoppant plus drastiquement le désherbage par recours aux produits phytosanitaires toxiques. Cela demande un délai d'adaptation et nécessite l'adhésion de tous les habitants pour porter un autre regard sur ces questions. Les problèmes à résoudre sont plus particulièrement complexes au cimetière et au stade. Les solutions alternatives au désherbage chimique sont multiples : machines à

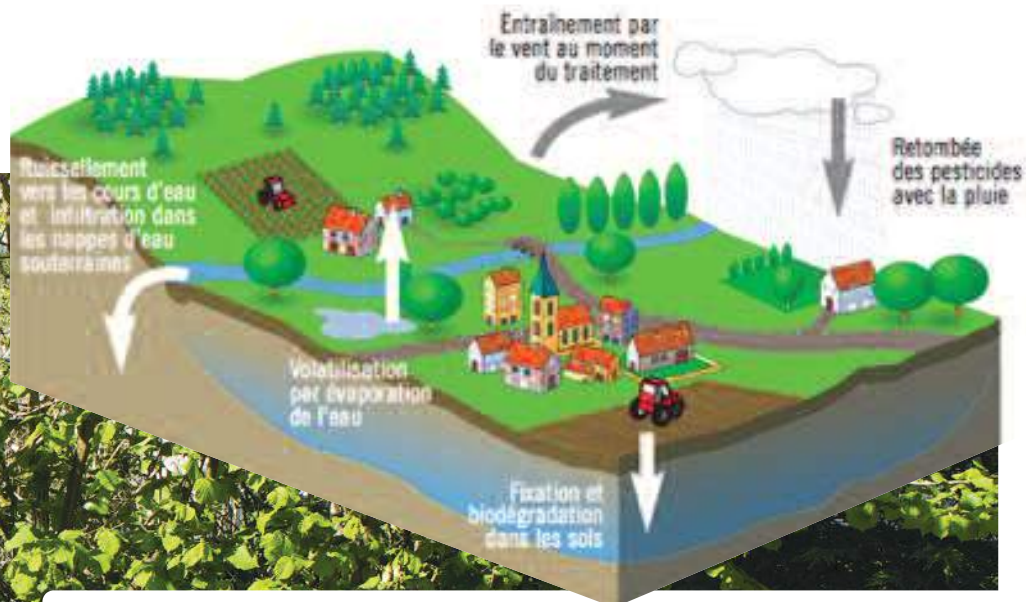
projection d'eau ou de vapeur, travail manuel, brosseur mécanique, désherbage thermique, engazonnement de certains trottoirs peu fréquentés, plantations serrées et diversité des espèces.

L'objectif d'ici 2017 est de trouver un ensemble de solutions, adapté à chaque localisation.

La loi Labbé vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. L'échéance concernant l'interdiction aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, espaces verts, forêts et promenades accessibles au public est avancée du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2017.



Semis de pieds de murs réalisés à Bois-Le-Roi



Les produits phytosanitaires, aussi appelés pesticides sont utilisés pour lutter contre les insectes, les herbes ou encore les champignons. **Ces pesticides sont dangereux.** Mais la toxicité des pesticides ne se limite pas aux seules espèces que l'on souhaite éliminer. Ils sont également toxiques pour la santé de l'espèce humaine et pour l'environnement.

■ **Pour la santé :** Si les mécanismes d'actions des pesticides sur notre organisme sont complexes et encore mal connus, leurs effets eux, ont été mis en évidence. Troubles de la reproduction, troubles pour le fœtus, cancers, troubles du système nerveux sont les conséquences d'une

exposition à ces produits toxiques

■ **Pour l'environnement :** Nous ne sommes pas les seules victimes des pesticides. La biodiversité et les écosystèmes subissent aussi leurs effets, ce qui à terme peut perturber la chaîne alimentaire. En Allemagne, en France et en Australie, les chercheurs ont observé une réduction de 42 % des populations d'insectes et autres formes de vie dans les rivières et ruisseaux fortement contaminés par des pesticides par rapport à ceux qui ne le sont pas. Cette disparition concerne notamment des libellules et des mouches éphémères, des insectes importants dans la chaîne alimentaire,

aussi bien pour les poissons que pour les oiseaux. L'usage des pesticides peut avoir des conséquences à long terme sur l'environnement : pollution des eaux, des sols, mais aussi prolifération des algues vertes. Cette pollution est due à un excès de nitrates provenant des pesticides agricoles ou industriels, qui favorise le développement des algues. Sur les plages, celles-ci dégagent de grandes quantités de gaz lors de leur putréfaction, notamment de sulfure d'hydrogène (H₂S), caractérisé par une odeur « d'œuf pourri ». Produit en grande quantité, ce gaz est un irritant des voies respiratoires, un neurotoxique par asphyxie.

Et dans nos jardins... On fait comment ?

Les occupants des maisons situées en bordure de la voie publique sont tenus de désherber sans produits chimiques les trottoirs devant leur habitation.

Dans les jardins et les cours aussi, les produits phytosanitaires toxiques doivent disparaître. Alors, commençons maintenant... A chacun de trouver l'alternative qui lui convient :

- Il existe dans les jardinerie des produits autorisés en agriculture biologique et qui sont efficaces : il faut prendre le temps de les repérer et de bien lire les étiquettes.
- Le désherbage manuel ou thermique.

- L'eau de cuisson des pâtes, du riz ou des pommes de terre.
- Des plantations serrées de vivaces variées empêchent les herbes indésirables.
- Les cultures associées : tomates + oignons d'inde, absinthe près des rosiers.
- Recette de désherbants : 1 litre de vinaigre blanc + 1 poignée de gros sel + 1/2 litre d'eau.
- Le recours au paillage, mais pas n'importe lequel pour ne pas déséquilibrer le pH du sol.
- Les vertus des purins (ortie, prêle, angéliques, etc... : concentrés, ce sont des herbicides ; dilués, ce sont des engrais ou des insecticides).
- Sans oublier les semis fleuris de pieds de murs qui prennent la place des « mauvaises herbes ».



LE GUIDE DES « ADVENTICES » C'EST LE NOM NOBLE DES « MAUVAISES HERBES »

Les adventices indiquent la qualité du sol, sont parfois médicinales ou comestibles. Le jardinage écologique les utilise plutôt que de les éliminer.

QUELQUES EXEMPLES :

A CONSERVER car UTILES et JOLIES, COMESTIBLES, MELLIFERES, ATTIRENT LES PAPILLONS

- la campanule sauvage ■ le coquelicot
- le coucou à fleurs jaune ■ la jacinthe
- la camomille sauvage ■ la mauve
- la maguerite ■ l'achillée millefeuille
- la salicaire ■ la menthe ■ le pissenlit
- la bardane ■ la tanaisie ■ la fougère
- l'ortie ■ le trèfle blanc ■ la chéloïde

A ELIMINER car INVASIVES ou TOXIQUES

- l'amarante de palmer (herbe à cochon)
- l'ambrosie ■ le chiendent ■ le chardon
- le gaillet gratteron ■ le rumex

ATTAQUE DE PUCERONS
1 tête d'ail • 1 litre d'eau
• 1 pulvérisateur
Ecraser l'ail avec un pilon,
mélanger avec l'eau, laisser
macérer 1 journée, filtrer, vaporiser

Eau potable et inondations... des risques maîtrisés

Le puisage principal de Bois-Le-Roi est situé à côté des châteaux d'eau, côté route départementale. Une pompe va chercher l'eau dans la nappe de Brie à 70 mètres de profondeur. Lorsque des pluies aussi intenses que celles de début juin 2016 se produisent, il y a un risque d'infiltration jusqu'au forage. C'est pourquoi il n'est toléré ni véhicule, ni animal, ni dépôt de quelque nature qu'il soit en surface dans

la zone de proximité. L'ARS (Agence Régionale de Santé) est venue constater le 27 mai 2016 que la commune est en conformité sur ce point. Les grands arbres qui auraient pu favoriser les infiltrations par leur système racinaire ont été coupés. Une clôture a été posée pour interdire tout accès motorisé. Des capteurs stoppent automatiquement le pompage en cas d'ouverture non autorisée. Un relevé est réalisé chaque jour s'il y a un risque d'infiltration.

Mais le risque zéro n'existant pas, une procédure d'urgence est prévue.

Une information par téléphone, mail, sms, réseau social et éventuellement déplacement d'un agent aurait lieu immédiatement auprès de chaque abonné par Saur, notre nouveau distributeur, pour signaler que l'eau ne serait plus consommable. Dans la journée, des bouteilles d'eau seraient distribuées à tous les Bacots.



Les relevés des compteurs... une autre possibilité

Ce mois de juin, Saur relève tous les compteurs de la commune. En cas d'absence, il y a possibilité de leur communiquer votre index par voie papier ou électronique. Mais nous réfléchissons à installer un nouveau moyen de relever votre consommation. Il s'agirait d'installer sur chaque compteur une antenne de transmission par onde courte avec un récepteur / transmetteur sur un point haut de la commune. Une réunion publique aura lieu en octobre pour débattre de cette possibilité de télé-relève.



Nouvelle rentrée, nouveaux rythmes

Cette année sera marquée par la mise en place d'un nouveau Projet Educatif qui s'accompagnera d'un changement de rythmes dans les écoles. La Municipalité a mené une concertation avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif afin de définir un projet adapté aux enfants en s'appuyant sur l'expérience de trois années d'application des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Le sport et les activités culturelles de qualité continueront à constituer la priorité des NAP. Les intervenants techniques extérieurs issus d'horizons variés seront maintenus. Le personnel communal fort de sa polyvalence participera toujours pleinement à la journée de l'enfant et assurera aux familles la garantie d'un accueil personnalisé et rassurant.



Ecole maternelle Robert Lesourd

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<i>Ouverture école 8h40</i>	<i>Ouverture école 8h40</i>	<i>Ouverture école 8h40</i>	<i>Ouverture école 8h40</i>	<i>Ouverture école 8h40</i>
8h50 - 12h00 Enseignements	8h50 - 12h00 Enseignements	8h50 - 12h00 Enseignements	8h50 - 12h00 Enseignements	8h50 - 12h00 Enseignements
12h00 - 14h00 Pause méridienne	12h00 - 13h55 Pause méridienne	<i>Accueil de loisirs</i>	12h00 - 14h00 Pause méridienne	12h00 - 13h55 Pause méridienne
14h00 - 16h00 Enseignements	13h55 - 16h00 Enseignements		14h00 - 16h00 Enseignements	13h55 - 16h00 Enseignements
16h00 : 1^{ère} sortie ALSH ou Temps passerelle 16h30 : 2^{ème} sortie	16h00 : 1^{ère} sortie ALSH ou Temps passerelle 16h30 : 2^{ème} sortie		16h00 : 1^{ère} sortie ALSH ou Temps passerelle 16h30 : 2^{ème} sortie	16h00 : 1^{ère} sortie Accueil de loisirs ou Temps passerelle 16h30 : 2^{ème} sortie
<i>16h30 Accueil de loisirs</i>	<i>16h30 Accueil de loisirs</i>		<i>16h30 Accueil de loisirs</i>	<i>16h30 Accueil de loisirs</i>

Les 24 heures d'enseignement hebdomadaire seront organisées autour d'une pause méridienne réinventée afin notamment d'atténuer le phénomène de grande fatigue engendrée par les nombreux déplacements. Elle comprendra de nouveaux temps et espaces de détente, de « cocooning », aménagés pour tous selon les âges et niveaux. Des intervenants animeront le temps du repas en éveillant la curiosité des enfants. Selon les préconisations de l'équipe enseignante, les enseignements se termineront dès 16h00 et seront suivis d'un temps passerelle entre 16h00 et 16h30. Les enfants inscrits à l'ALSH y seront conduits dès 16h. Les parents auront la possibilité de venir chercher leur enfant à 16h00 ou à 16h30. Les travaux importants d'agrandissement de l'école maternelle permettront à celle-ci de disposer de nouveaux espaces. Les services techniques sont à pied d'œuvre pour terminer les travaux durant l'été.



Ecole Les Viarons

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<i>Ouverture école 8h45</i>	<i>Ouverture école 8h45</i>	<i>Ouverture école 8h45</i>	<i>Ouverture école 8h45</i>	<i>Ouverture école 8h45</i>
8h55 - 11h55 Enseignements	8h55 - 11h55 Enseignements	8h55 - 11h55 Enseignements	8h55 - 11h55 Enseignements	8h55 - 11h55 Enseignements
11h55 - 13h30 Pause méridienne	11h55 - 14h10 Pause méridienne (dont APC)	<i>Accueil de loisirs</i>	11h55 - 13h30 Pause méridienne	11h55 - 14h10 Pause méridienne (dont APC)
13h30 - 14h20 Ateliers NAP			13h30 - 14h20 Ateliers NAP	
14h20 - 16h30 Enseignements	14h10 - 16h30 Enseignements		14h20 - 16h30 Enseignements	14h10 - 16h30 Enseignements
<i>Etude</i>	<i>Accueil de loisirs</i>		<i>Etude</i>	<i>Accueil de loisirs</i>
			<i>Etude</i>	<i>Accueil de loisirs</i>

Pour les CP/CE1, les NAP positionnées après le temps du déjeuner sont en adéquation avec le rythme des enfants. Il était cependant nécessaire de dissocier les temps NAP pris en charge par la Commune des temps consacrés à l'activité pédagogique complémentaire (APC) pris en charge par le personnel enseignant. Ainsi, le lundi et le jeudi, les enfants disposeront de l'ensemble de l'espace école pour les ateliers sport et culture sans nécessité de sortir de l'établissement.

Important

Les écoles débuteront plus tôt à la rentrée ! La sortie s'effectuera toujours à 16h30 pour les 3 écoles, avec une sortie possible à 16h00 pour la maternelle

Ecole Olivier Métra



LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
Ouverture école 8h30		Ouverture école 8h30		Ouverture école 8h30		Ouverture école 8h30		Ouverture école 8h30	
8h40 - 12h05 Enseignements		8h40 - 12h05 Enseignements		8h40 - 12h00 Enseignements		8h40 - 12h05 Enseignements		8h40 - 12h05 1 ^{ère} sortie Enseignements	
12h05 - 14h10 Pause méridienne		12h05 - 14h10 Pause méridienne		Accueil de loisirs		12h05 - 14h10 Pause méridienne		12h05 - 14h00 Pause méridienne	
14h20 - 16h30 Enseignements		14h10 - 16h30 Enseignements				14h10 - 16h30 Enseignements		14h00 - 16h30 2 ^{ème} sortie Ateliers NAP	
Etude	Accueil de loisirs	Etude	Accueil de loisirs			Etude	Accueil de loisirs	Etude	Accueil de loisirs

L'équipe enseignante a souhaité que les matinées longues, propices aux enseignements, soient maintenues et que les ateliers NAP soient regroupés sur un seul après-midi. Il a donc été décidé de concentrer les activités périscolaires le vendredi après-midi pour conclure la semaine sur un temps ludique. Cette solution présente également l'avantage de remettre l'enfant au cœur du choix de son pôle d'activité, une forte demande exprimée par cette tranche d'âge.



Des professionnels qui veillent au bon déroulement des activités

Les référents NAP : 1 référent par école assure le bon déroulement des différents ateliers (répartition des groupes, lien entre les intervenants sur site...).

La coordinatrice : 1 coordinatrice en mairie veille à la bonne articulation de l'ensemble des activités périscolaires (lien entre les écoles, contact des intervenants...).



Quand numérique rime avec pédagogique

La Commune finance les fournitures scolaires et différents équipements pédagogiques. Cette dotation est répartie par école en fonction du nombre d'élèves et de classes. La Commune finance également les différentes sorties scolaires.

Le programme ambitieux de développement du numérique à l'école déjà réalisé avec 6 classes équipées en tableaux numériques interactifs sera poursuivi.



Et après l'école ?

L'ÉTUDE

L'étude est assurée dans les écoles élémentaires. Ce service périscolaire soumis à inscription a pour but de permettre aux enfants d'effectuer leurs devoirs dans une ambiance calme et studieuse. L'encadrement est assuré par des enseignants. L'inscription se fait directement en Mairie.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Au *Soleil bacot*, une équipe constituée de 2 directrices et 14 animateurs accueille vos enfants de 7h00 à 19h00 ainsi que le mercredi après-midi jusqu'à 19h00.

NOUVEAU : le mercredi, les enfants profiteront d'une plage d'activité de 2h30, permettant de diversifier les activités proposées et d'envisager des sorties, jusque-là impossibles. Les parents pourront venir chercher leurs enfants entre 13h30 et 14h ou dès 16h30.

L'accueil se fait dans les locaux du *Soleil bacot* pour les enfants scolarisés à l'école maternelle et l'école des Viarons (CP/CE1).

Pour les plus grands, l'accueil se fait directement à l'école O. Métra.

Pendant les vacances, l'équipe de l'accueil de loisirs porte des projets thématiques avec ateliers éducatifs et sorties.

ATTENTION : fermeture accueil de loisirs le 1^{er} septembre matin.





Les services en ligne



Le Portail famille

Nouveau : inscription en ligne au centre de loisirs



La Municipalité a entendu la demande formulée par les parents de simplification des démarches et de modernisation des relations avec l'administration.

Vous connaissez déjà l'application **Bon App** qui permet de réserver/annuler le repas de votre enfant en ligne... A partir du mois de Septembre, vous pourrez vous connecter sur le **portail famille** pour inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire et extrascolaire (ALSH). **En quelques clics, vous pourrez sélectionner les jours d'accueil, réserver et annuler.** Simple, accessible depuis un ordinateur ou un smart phone, ce service est fait pour vous faciliter la vie.

Les modalités d'inscription ne changent pas :

- Pour le périscolaire : entre le 1^{er} et le 20 du mois pour le mois suivant
- Pour les vacances : selon un calendrier disponible sur le site de la Mairie

Les petits plats dans les grands



98 % des élèves des établissements scolaires de Bois-Le-Roi déjeunent sur place. La Commune a délégué la préparation des repas à la Société **Elior**, spécialiste de la restauration scolaire. Les menus sont élaborés par une diététicienne qui veille à leur équilibre tout en favorisant les produits frais et de saison, le bio et l'approvisionnement en circuits courts. Une Commission se réunit régulièrement pour adapter les menus au goût des enfants tout en veillant à leur faire découvrir de nouvelles saveurs. L'éducation au goût et la sensibilisation au gaspillage alimentaire sont toujours une des priorités du travail de cette commission, qui associe les professionnels de la restauration scolaire, les élus parents d'élèves et la municipalité. Les menus sont accessibles sur l'application **Bon App**.

Transports scolaires



Le 1000 pattes (uniquement le matin) : un système d'accompagnement des enfants à pied vers les écoles déployé sur 4 lignes (Cité, Stade, Perrin, Cerisiers) basé sur l'entraide et la participation parents/bénévoles visant à développer l'éco-mobilité sur le trajet maison-écoles (lignes et horaires sur www.ville-boisleroi.fr onglet Vie de l'enfant / 1000 pattes).

Parents, bénévoles vous êtes le moteur du 1000 pattes ! On n'est jamais de trop pour le faire tourner, alors pour la rentrée, rejoignez les parents/bénévoles accompagnateurs !

Transport en bus scolaire (matin/soir) : Bois-Le-Roi dispose de 2 lignes de car scolaire. A bord, un agent de la commune accompagne vos enfants jusqu'à leur école (lignes et horaires www.ville-boisleroi.fr onglet Vie de l'enfant / transport scolaire). **ATTENTION : Il n'y a plus aucune démarche à faire en Mairie, les abonnements sont maintenant gérés par le Département qui a revu sa grille tarifaire : pour les élèves de primaire et les collégiens, tarif unique de 100 €/an.**

infos pratiques

INSCRIPTIONS :

Services périscolaires

■ cantine, étude, 1000 pattes :

1 fiche unique à télécharger sur le site

■ **accueil de loisirs** : dossier administratif à retirer auprès du Soleil bacot

■ Tarifs : Tous les tarifs sont consultables sur le site de la Commune www.ville-boisleroi.fr onglet Vie de l'enfant/l'accueil de Loisirs le Soleil bacot.

■ transports en bus :

www.seine-et-marne.fr
(rubrique cadre de vie et transports)

CONTACTS :

■ La Direction Vie de l'enfant vous accueille du **lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ainsi que le lundi et le mardi après-midi de 14h30 à 17h00** - accueil.enfance@ville-boisleroi.fr ou 01 60 59 18 06

■ ALSH :

le-soleilbacot@wanadoo.fr
01 60 69 11 22

■ Ecole Robert Lesourd :
01 60 69 56 90

■ Ecole Les Viarons :
01 60 69 17 54

■ Ecole Olivier Métra :
01 60 69 50 53

AGENDA :

■ **Rentrée le 1^{er} septembre 2016** (1^{er} septembre structure fermée pour le périscolaire du

matin) rentrée du 1000 Pattes le 2 septembre

■ Vacances de la Toussaint : du jeudi 20 octobre au mercredi 2 novembre 2016 inclus

■ Vacances de Noël : du samedi 17 décembre au lundi 2 janvier 2017 inclus

■ Vacances d'hiver : du samedi 4 février au lundi 19 février 2017 inclus

■ Vacances de printemps : du samedi 1^{er} avril au lundi 17 avril 2017 inclus

Fibre optique : le déploiement

La Communauté de Communes du Pays de Seine (CCPS) s'est engagée au sein de Seine-et-Marne Numérique pour déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné. Le déploiement se fera sur son territoire de 2016 à 2019. La société COVAGE va construire le réseau sem@fibre77 pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FttH. Les travaux seront réalisés pour partie sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire sem@fibre77 et sous celle de Seine-et-Marne Numérique.

un abonnement auprès du FAI (Fournisseur d'Accès Internet) de leurs choix, parmi ceux présents sur le réseau FttH. Un rendez-vous sera alors pris avec le prestataire en charge du raccordement (mandaté par sem@fibre77 ou le FAI). Le raccordement sera effectué

dans un délai de 5 semaines environ. Le FAI sera l'interlocuteur unique de l'abonné. Vous serez informés régulièrement par le Pays de Seine et vos communes de l'avancé du déploiement de la fibre optique sur le territoire.

CES OPÉRATIONS SE DÉCLINENT EN TROIS GRANDES ÉTAPES :

1- Les études

Phase d'environ 5 mois qui consiste à des relevés de boîtes aux lettres et d'infrastructures existantes souterraines et aériennes sur le domaine public et sur le conventionnement et les études sur le domaine privé (immeuble locatif, résidence pavillonnaire, boîtier sur façade). Les communes seront aussi sollicitées pour la validation des emplacements de sites techniques et l'obtention des autorisations administratives.

2- Les travaux

Ils devraient durer environ 7 mois. Ils vont consister en la construction des locaux techniques et du réseau de distribution entre le local technique et les boîtiers situés à proximité des abonnés ; ils concernent le domaine public et le domaine privé. A l'issue des travaux s'ouvre une période de 3 mois de gel réglementaire de la production de lignes qui ne permet pas la réalisation immédiate de raccordements des abonnés. Les premiers abonnés seront ainsi raccordés à l'issue de cette période.

3- L'ouverture commerciale auprès des particuliers/entreprises (raccordements)

Dès la fin de la période des trois mois, les abonnés (particuliers, artisans, commerçants, professions libérales, etc.) pourront souscrire



Signature du contrat avec Seine-et-Marne Numérique

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Plan de financement	Montant en € HT
Part d'investissement privé (prise en charge par le délégataire : Covage)	1 052 940,00
Subventions de l'Etat : FSN	357 084,00
Subventions du département et de la Région Ile de France	1 117 032,00
Subvention versée par la Communauté de Communes Pays de Seine	599 718,00
Coût prévisionnel de l'opération	3 126 774,00

La Communauté de Communes versera en 2016 la somme de 190 474€ HT et la somme de 408 458 € HT en 2017 à Seine et Marne Numérique.

CALENDRIER / ECHÉANCIER APRÈS LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

- 1454 prises pour Bois-Le-Roi en 2016
- 1330 prises pour Bois-Le-Roi en 2017
- 1285 prises pour Chartrettes en 2017
- 503 prises pour Fontaine le Port en 2017
- 6 prises pour Chartrettes en 2019

1^{er} trimestre 2016 : suite à l'étude préalable qui a indiqué un nombre potentiel de prises à couvrir (4578 pour la Communauté de Communes : relevé de boîtes aux lettres),
 ■ le délégataire affine cette étude pour voir le nombre de prises exact
 ■ Le délégataire fait un piquetage au niveau des réseaux pour confirmer leur possible utilisation

3^e trimestre 2016 : réalisation des travaux pour un potentiel de 1454 prises : réutilisation des réseaux si possible, pose de chambres satellites dans les réseaux souterrains, pose de fourreaux
 1^{er} trimestre 2017 : réalisation des travaux pour un potentiel de 3118 prises

Les opérations sont réalisées sur 1 an.
 ■ 2 mois : étude d'exécution sommaire : position des locaux, cheminement aérien ou souterrain, relevé précis des boîtes lettres
 ■ 4 mois : études détaillées : vérification de l'utilisation des réseaux, réalisation plans d'exécution, réunion avec la Communauté de Communes et la commune et autorisation administrative

- Réunion d'information avant travaux
- 6 mois : Phase travaux : aérien si aérien, souterrain si souterrain dans les fourreaux Orange, Semafor, ... (les propriétaires des fourreaux ont l'obligation d'autoriser le passage de la fibre optique : commande d'étude, commande d'accès (autorité de régulation)) : Pose d'un local, tirage d'un câble, remplacement de poteaux, pose de boîtiers sur le logement (rendre la prise raccordable). Le pourcentage de génie civil sur les opérations sont de l'ordre de 1% (NRO, SRO, chambres satellites).

Au 31 décembre 2017, 99,7% du territoire de la Communauté de Communes sera fibré.

Rue Pasteur : un modèle d'aménagement

Cette rue abandonnée au fil des ans au stationnement des voitures a fait peau neuve dans sa majeure partie. Les travaux effectués l'ont transformée. L'ensemble est désormais redevenu un lieu paisible et agréable. Les piétons et cyclistes s'y sentent en sécurité, les riverains respirent, le nouvel éclairage public est entièrement modulable et moins consommateur de courant.



CE RÉSULTAT A ÉTÉ OBTENU GRÂCE À :

- La mise en sens unique entre la place Paul Plet et l'avenue de la Forêt qui permet de diminuer fortement le flux de voitures dans cette rue,
- Le maintien d'une circulation des vélos dans les deux sens,
- La réfection des trottoirs en béton désactivé en laissant à certains endroits une plate-bande permettant de fleurir les bords de clôtures,
- Aux entrées charretières en pavé provenant des stocks de la commune,
- La réfection de la bande de roulement dans une couleur contribuant non

seulement à la mise en valeur du paysage de la rue mais aussi à accentuer la fonction partagée de la chaussée,

- L'installation de 3 jardinières, contribuant au ralentissement des voitures et au fleurissement,
- La nouvelle disposition des stationnements sur la totalité de la rue,
- Le passage en zone bleue de la partie de la rue la plus proche des commerces et des services de ce quartier,
- L'installation de luminaires à LED, le changement des poteaux en béton très disparates et le remplacement du réseau aérien de fils nus par un câble.

Préalablement aux travaux de voirie, les branchements en plomb avaient été supprimés sur la partie ayant fait l'objet de travaux.

Le projet a été élaboré à partir du diagnostic établi en concertation avec les riverains lors d'une réunion qui s'est tenue en Novembre 2014 et des remarques formulées par ces derniers tout au long de l'année 2015.

Les travaux de voirie se sont déroulés sur une période de quelques semaines entre les mois de Février et Mars 2016. Le coût total des travaux, aménagements et éclairage, entrepris sur la rue Pasteur est de 180 000 euros TTC.



La concertation : notre point de départ

Depuis le début de la mandature, la municipalité s'attache à organiser la concertation avec les riverains des rues qui font l'objet d'aménagements. Cette concertation prend la forme de réunions souvent complétées par des remarques ou des contacts ultérieurs. Elle peut même prendre la forme d'une enquête, comme déjà expérimenté sur notre commune.

Le bruit constitue l'une des nuisances les plus fortement ressenties. De simple désagrément, il peut devenir une réelle source de stress portant atteinte à la qualité de vie. Aussi, chacun est invité à s'en tenir aux règles de bon voisinage rappelées ci-après :

1. APPAREILS BRUYANTS

L'utilisation des appareils bruyants (tondeuse,...) est autorisée (arrêté préfectoral du 11/07/1996) :

- De 7h à 20h les jours ouvrés ;
- De 9h à 12h et de 15h à 19h30 les samedis ;
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

2. BRUITS DE COMPORTEMENT

■ Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit (cris, sons, ...). Ces bruits peuvent être sanctionnés lorsqu'ils provoquent un trouble anormal du voisinage par leurs caractères :

- Répétitifs ;
- Intensifs ;
- Prolongés.

■ Le respect du voisinage s'impose entre particuliers mais aussi dans tous les espaces publics, notamment au stade et à proximité de l'aire de jeux du Clos Saint Père.

3. TAPAGE NOCTURNE

Le bruit commis entre 22h et 7h du matin relève du tapage nocturne. L'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit nécessairement répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

4. DEUX ROUES

Le conducteur d'un deux roues ou d'un véhicule à moteur doit aussi respecter le voisinage. Il peut se voir sanctionné d'une contravention de 4e classe (montant de 90 €) pour toute émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers de la route ou aux riverains.



Il en a été ainsi :

▶ sur la circulation et le stationnement, avec les riverains

- de la partie rénovée de l'avenue Foch,
- de la partie rénovée de l'avenue de la République,
- de la rue Gustave Mathieu
- de l'impasse Paul Armand,
- de l'allée de la Source,
- de la rue Julien Coquemont et du Clos de la Cure,
- de la rue des SESCOIS.

▶ sur l'aménagement complet de la rue, avec les riverains

- De la rue Pasteur (voir ci-contre),
- De l'avenue du 23 août.

Des opérations similaires sont en cours, avec les riverains :

- de l'allée de Barbeau,
- de l'avenue du maréchal Leclerc,
- de la place de la Cité.

Par ailleurs :

- Une réunion s'est aussi tenue avec les riverains de la rue de Bellevue. Elle a été suivie des mesures demandées de champs électromagnétiques. D'autres points en rapport avec l'emprise SNCF qui la borde sont toujours à l'étude.
- Le changement de sens de la rue Louis Létang a été mis en place à la demande du SDIS suite à la nouvelle implantation du centre de Secours. Ce changement de sens établi pour permettre un accès rapide, vers la rue de la République, des véhicules de secours fait actuellement l'objet de remarques de riverains.

Bois-Le-Roi et Initiatives 77

Les travaux engagés avec Initiatives 77 et votés à l'unanimité en conseil municipal de juin

Le chantier de réhabilitation du mur de clôture de la mairie s'est achevé en avril dernier. Pour les 100 mètres environ de murs, les équipes d'Initiatives 77 ont appris à réaliser grâce à ce chantier les techniques suivantes : piquetage, fabrication de l'enduit à la

chaux de couleur sable, beurrage à pierres vues, réalisation d'un soubassement à paliers, création de barbacanes à la base du mur de droite, et enfin le faitage du mur refait en tuiles vieilles et parachevé avec la technique des crêtes de coqs. En parallèle, le chantier du lavoir a commencé en février, les murs extérieurs

ont été piquetés, pour enlever les tags et les restaurations malheureuses faites au ciment. L'enduit à la chaux est refait avec des techniques ancestrales. Des nichoirs à mésanges ont été créés directement dans la pierre. A l'intérieur, le piquetage est quasiment achevé. Il a fallu intervenir pour nettoyer



Lavoir avant restauration



Equipe Initiatives 77



Lavoir en cours de restauration

ves 77

2015 ont beaucoup avancé :

certaines pierres noircies par les moisissures. Un drainage à l'extérieur du lavoir est en cours pour prévenir le retour de ces moisissures. Il reste un gros travail de réfection sur la charpente, le toit sera démoissé et les tuiles défectueuses remplacées.

Les étendoirs-séchoirs dont on a retrouvé

■ LA DOUBLE VOCATION DE L'ASSOCIATION INITIATIVES 77

En dehors de fournir un travail de grande qualité pour la réhabilitation du petit patrimoine des communes, INITIATIVES77 a aussi pour mission d'aider les équipes recrutées à retrouver des emplois.

Un objectif atteint :
Entre septembre et novembre 2015, plusieurs

personnes ont quitté le chantier, pour intégrer des postes de différentes natures :

- Missions d'intérim dans le bâtiment
- Mission à la Croix Rouge à Champagne sur Seine
- Intérim dans une entreprise d'électricité
- CDD de 4 mois dans une entreprise d'électricité

■ CDD d'1 an dans la vente téléphonie mobile

Au global, depuis le début du chantier :

- 27% de l'effectif a retrouvé un emploi durable(CDI ou CDD >6mois)
- 36% un emploi de transition (CDD ou intérim <6mois)
- 27% de sorties en intérim d'insertion

les traces dans les murs vont être reconstitués. Le faîtage en crête de coqs qui n'est plus du tout étanche sera refait.

La réfection des berges du ru dans sa partie visible, en aval du lavoir est également engagée.

Le chantier va s'interrompre du 20 juin au 31 juillet, car les équipes sont demandées

dans des communes de la région de Nemours pour des travaux urgents suite aux inondations.

Il reprendra le 1^{er} août avec la poursuite des travaux du lavoir comme indiqué ci-dessus et la pose d'une clôture en châtaignier pour le petit jardin de biodiversité réalisé rue de la paix.



Mur de la mairie après



Mur de la mairie avant



Mur de la mairie après



Mur de la mairie en cours de restauration



LA CLASSE DE CM2 DE SONIA MASSIP-GOUNELLE RENCONTRE MAURICE JOFFO AUTEUR DE « UN SAC DE BILLES »



Ce livre raconte une histoire qui se passe en France pendant la deuxième Guerre Mondiale. Deux enfants juifs, Joseph et Marcel Joffo, tentent de se rendre, seuls et sans papiers, en zone libre. Ils devront surmonter de nombreux obstacles. Parviendront-ils à échapper à la Gestapo ?

- « C'est une histoire vraie qui nous a beaucoup émus. » (la classe)
- « J'ai aimé ce livre car il y a beaucoup d'aventures. » (Anaïs)
- « Ce livre plaira aussi bien à des enfants qu'à des adultes. » (Lou-Anne)
- « C'est un livre qui nous fait bien comprendre une partie de la deuxième guerre mondiale. » (Lydie et Tom)
- « On s'identifie bien aux personnages. » (Léo D.)

La rencontre avec Maurice Joffo

« Le 31 mai, nous avons eu le privilège de rencontrer Maurice Joffo, un des héros du livre « un sac de billes », âgé aujourd'hui de 87 ans. Nous lui avons posé beaucoup de questions. Voici ce que nous avons retenu de cet échange » :

Qu'avez-vous ressenti lorsque vous avez dû porter l'étoile jaune pour la première fois ?

Cela ne m'a rien fait, je ne pensais pas que ça aurait de telles conséquences. Je me sens profondément laïque et les religions des personnes que je rencontre n'ont pas d'importance pour moi.

Qu'avez-vous ressenti le jour de la libération ?

Avant, je ne me rendais pas vraiment compte du danger dans lequel on vivait. Pour moi, c'était comme une partie de cache-cache avec les Allemands, j'étais très débrouillard. Après la libération, j'ai pris conscience des risques qu'on avait pris et de la chance qu'on avait eue !

Etes-vous retourné à l'école après la guerre ?

Non, j'y ai envoyé mon petit frère, Joseph qui a passé son certificat d'études. Moi, j'ai travaillé dans le salon de coiffure qui appartenait à mon père. J'ai travaillé dur, très dur et grâce à cela j'ai pu ouvrir d'autres salons, un peu partout en France. Le travail, c'est le plus important et c'est ce qui permet de réussir !

Les élèves de la classe de CM2 de l'école Olivier Métra

ALEXANDROS MARKÉAS À L'ÉCOLE OLIVIER MÉTRA



Mercredi 4 mai, l'école Olivier Métra a eu le privilège d'accueillir le compositeur franco-grec de musique contemporaine instrumentale, prix de Rome en 1999, Alexandros Markéas. Les élèves de CM1 de la classe de Mme Saouzanet préparent "Orphée aux animaux" un opéra pour enfants dont la musique a été composée par Alexandros Markéas. Tout au long de cette matinée de rencontre, les enfants ont pu échanger, questionner, écouter les conseils et surtout chanter et danser, accompagnés au piano par le célèbre musicien. Un moment inoubliable !

UN BORD DE SEINE POUR LES PIÉTONS ET LES VÉLOS

Entre Melun et Samois-sur-Seine, la vallée de la Seine offre un magnifique paysage. L'ancien chemin de halage est un lieu de promenade très prisé et très fréquenté. Au-delà de La Rochette, le chemin emprunte le quai de la Ruelle puis le quai Olivier Métra avant de longer l'île de loisirs sur la commune de Bois-Le-Roi puis de

continuer via la Queue de Fontaine en direction de Samois-sur-Seine.

Ce chemin fait partie intégrante d'un itinéraire de grande randonnée (GR 2) et de l'Euro Vélo Route (EV 3) reliant Trondheim, en Norvège, à St Jacques-de-Compostelle, en Espagne.

Renforcer la vocation piétons-vélos de ce chemin passe par des aménagements qui réduisent la circulation automobile. Il en est déjà ainsi du côté de Melun et de La Rochette. A Bois-Le-Roi, sur le quai Olivier Métra particulièrement, les circulations douces doivent aussi être privilégiées, notamment les week-end et jours fériés. Ces jours-là, des barrières placées aux entrées du quai côté Avenue Paul Doumer et île Saint-Pierre au début du Quai Métra rendront le quai aux piétons et cyclistes en plus des riverains.

Cette disposition permettra à tous d'apprécier d'autant plus ce lieu de promenade. Elle marque également l'engagement de la commune en direction des piétons et des cyclistes.

UN CANADAIR EN MANŒUVRE SUR LA SEINE



Le mardi 24 mai, un avion de la Sécurité Civile a procédé à des repérages sur la Seine pour la réalisation de ravitaillement en cas d'incendies. Deux sites avaient été répertoriés sur le fleuve, l'un entre Melun et La Rochette, l'autre entre Chartrettes et Bois-Le-Roi. C'est un appareil de la base aérienne de Marignane qui a réalisé la manœuvre afin de repérer des lieux possibles d'écopage pour des incendies importants ou situés dans des lieux difficiles d'accès. Il y a de plus en plus d'incendies de forêts dans la zone Nord du pays et il n'y avait jusqu'alors aucune zone répertoriée pour qu'un avion de ce type puisse récupérer un tel volume d'eau. C'est désormais chose faite puisque le canadair CL 415 nom de code Pélican a réalisé deux manœuvres d'écopage puis de largage d'eau sur la Seine entre Livry-sur-Seine et La Rochette puis entre Bois-Le-Roi et

Chartrettes. Deux zones qui répondent aux critères précis pour « réceptionner » l'avion : 2 km de ligne droite, 50 mètres de largeur et plus de 2 mètres de profondeur d'eau afin de charger jusqu'à 6 000 litres d'eau en un passage.

COURSE CONTRE LA FAIM



« Voici les chiffres à ce jour de notre course contre la faim au bénéfice d'Haïti :

- Soit 1190 kms et 7724 €.

Nous remercions vivement les jeunes sportifs pour leurs efforts ainsi que leurs parrains/marraines, petits ou grands, pour leur soutien financier. »

L'équipe enseignante d'Olivier Métra Bois-Le-Roi.

MAISON DE RETRAITE EN FÊTE



Le jeudi 26 Mai, l'EPAD (établissement pour personnes âgées dépendantes) l'Orée du Bois ouvrait ses portes aux extérieurs pour un repas en commun avec les résidents de l'établissement dans le cadre des Maisons de Retraite en fête. Cette journée est une belle occasion pour les résidents de faire la fête autour d'un repas pris en plein air avec accompagnement musical et danses traditionnelles d'Auvergne et pour les extérieurs qui avaient répondu à l'invitation de partager un moment convivial avec les personnes âgées. Il convient de saluer cette belle et généreuse initiative proposée par la nouvelle équipe d'animation de l'Orée du Bois.

PANNEAUX D'AFFICHAGE



La Commune s'est dotée d'un nouvel outil de communication, des panneaux d'affichage électronique, afin de proposer aux Bacots, un espace d'information réactif et efficace sur la vie municipale de la commune.

Trois panneaux d'affichage électronique dont un double face ont été installés dans chacun des « quartiers » de Bois-Le-Roi sur un axe Est/Ouest, place de la Cité (double face), Place de la gare (face à la poste), place Jeanne Platet (angle avenue Joffre). Cette installation s'inscrit dans une démarche d'information de la population et permet de :

- Diffuser en permanence de l'information de proximité à destination des habitants.
- D'être réactif en cas de force majeure afin de donner l'information d'urgence aux habitants.
- D'être un support de communication performant et convivial au service des habitants.

Le panneau lumineux d'information est un bon complément aux outils de communication existants à disposition des habitants de la commune : le magazine trimestriel municipal *EchosBacots* ou le site internet de la commune www.ville-boisleroi.fr ; chacun des supports contenant des éléments utiles dans vos démarches et recherches d'informations. L'égalité de traitement des 3 places de Bois-Le-Roi, la prise en compte des contraintes techniques liées notamment à l'alimentation électrique des panneaux, l'intégration dans le paysage et la volonté de permettre aux habitants des trois « quartiers » de la commune (Cité, Gare, Brolles) d'accéder à l'information en même temps ont commandé les lieux d'implantation des panneaux. Le coût total de cette opération, contrat de maintenance inclus est de 40 000 euros.

PONT DE LA GARE

La mise en sécurité du pont de la gare à l'intersection Avenue Paul Doumer/rue des Sesçois/Avenue Foch/Avenue de la Forêt est achevée. La pose de barrières type croix de Saint-André des deux côtés de la chaussée permet de canaliser le flux des piétons sur les trottoirs pour les conduire naturellement vers les passages pour piétons prévus pour le franchissement en toute sécurité des voies de circulation. C'est dans ce même esprit d'attention portée à la sécurité des piétons que le passage pour piétons situé à l'angle de l'Avenue Foch a été déplacé plus en retrait de la courbe de sortie du pont.

TRAVAUX MAIRIE



La toiture, les terrasses, de nombreux encadrements, les enduits et la peinture des menuiseries de la mairie ont bien besoin d'une réfection. Les infiltrations d'eau notamment génèrent des détériorations dommageables pour le bâtiment. Les travaux ont commencé avec l'installation d'un échafaudage tout autour de la mairie. Ils s'étaleront sur plusieurs mois. Leur coût s'élève à 284 000 euros. La région en subventionne 15%.

NOUVEAU CABINET PARAMEDICAL

11, Place de la Cité
Bois-Le-Roi

Dodin Juliette
Pédicure podologue

06 71 99 11 41

Royer Patricia

Sophrologue

06 41 01 15 81



<https://www.youtube.com/watch?v=hZTRWVzxo8A>

Il avait commencé ses premières séances de Judo à l'âge de 5 ans, au sein de l'Union Sportive de Bois-Le-Roi, avec Pierre Clergeaud déjà professeur au club. Trente ans après, Cédric Goulard 5^{ème} dan de Judo est aujourd'hui professeur-adjoint au club, sous la houlette de Pierre "son professeur". Depuis le 19 mars, il est aussi champion de France de Kata Judo à Limoges associé à son partenaire Roland Devienne 6^{ème} dan.

Il s'agit de compétitions de kata. Les katas sont des enchaînements de prises que l'on doit démontrer par exemple aux passages de ceinture noire. Ici, l'objectif est de les faire le plus précisément possible, avec sincérité, vitesse et puissance. Les enchaînements sont réalisés à 2 : Uke qui attaque, et

CÉDRIC GOULARD, CHAMPION DE FRANCE EN KATA JUDO

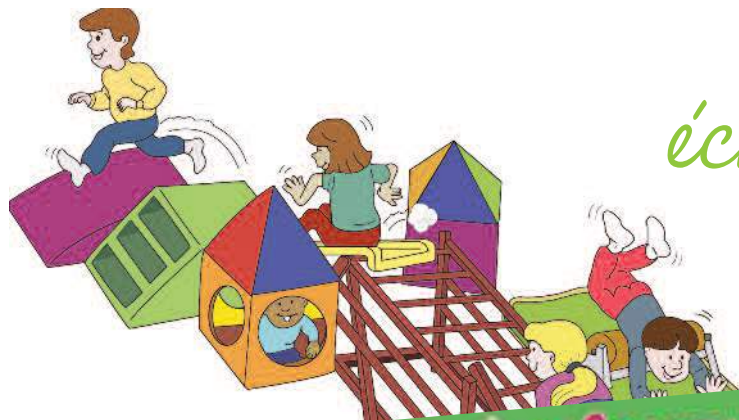
Tori qui riposte. Le kata sur lequel nous travaillons s'appelle le "Kodokan Goshin Jitsu", c'est un kata représentatif des mouvements de self défense.

Nous participons à un "circuit" ouvert à tous, permettant de définir un classement national : Nancy, Lille, Tours... En parallèle, nous nous sommes engagés sur le tournoi de Bruxelles en février 2016, significatif du meilleur niveau européen. Nous y avons pris la 6ème place sur 19 participants. De plus, nous avons remporté le championnat d'Île de France en janvier 2016, et avons été sélectionnés pour le Tournoi de France, le 19 mars à Limoges. Nous pensions bien avoir le niveau pour le podium, mais nous avons finalement gagné, ce qui nous sélectionne di-

rectement pour les championnats d'Europe à Olbia en Sardaigne le 21 mai 2016."

L'histoire est belle. C'est l'histoire d'un prof de Judo qui a su accompagner la croissance et l'épanouissement d'une jeune pousse. C'est l'histoire d'une association sportive attachée à la commune qui, grâce à son dynamisme, favorise ce type d'éclosion. C'est l'histoire de deux parents qui ont su guider et accompagner leur enfant dans la voie d'une discipline qui demande un mental à toute épreuve. C'est enfin et surtout l'histoire d'un homme guidé par l'inspiration qui a su tenir le cap et faire preuve des qualités que requiert cette discipline exigeante.

JEAN PIERRE TEIL



USB Les P tits Loups



Juillet

USB LES P'TITS LOUPS

Stages d'été

6 au 12 juillet de 10h00 à 12h00 au stade Langenargen, basket et éveil corporel / 24 au 30 août Eveil aquatique et initiation à la natation au Spa ô de Sermaize sur des créneaux d'une heure 9h00 / 10h00 / 11h00

Plus d'infos :

www.usboisleroi.fr/les-sections/p-tits-loups/actualites/
www.facebook.com/USBPtitLoups
 Tél. : Anne Laure 07 83 96 47 45

Août

BOIS-LE-ROI JUMELAGE

Voyage en Allemagne à Munich ouvert à tous

Départ Mardi 23 août retour Dimanche 28 août comprenant l'hébergement en hôtel (5 nuits) en demi-pension, les visites, le voyage en car et déplacements sur place.

Plus d'infos :

www.boislerojumelage.fr/
www.facebook.com/jumelageboisleroilangenargen/
boislerojumelage@gmail.com

L'UNION SPORTIVE BOIS-LE-ROI



La section badminton de l'Union Sportive de Bois-Le-Roi vient de fêter sa deuxième

année d'existence avec le doublement du nombre d'adhérents pour cette nouvelle saison, soit un effectif de plus de 60 adhérents.

La saison d'interclubs s'étant achevée par une cinquième place de poule (sur sept) en championnat départemental D4, la saison

des tournois individuels commence particulièrement bien pour notre club. L'USB et la section Badminton félicitent tout particulièrement Stéphanie Beauvallet, qui, pour sa première participation à une compétition individuelle ramène le trophée du tournoi de Fontainebleau en simple dame catégorie "Promotion". Une belle promotion pour cette jeune joueuse et pour notre jeune club.

Durant la période estivale la section badminton propose également à tous joueurs/joueuses de plus de 16 ans des initiations gratuites. En effet le badminton, sport convivial en pleine expansion en France et dans notre région, continue en juillet et août pour le bonheur de tous : tous les mardis de 20h à 23h, ainsi que les dimanches matin à partir de 10h.

Renseignements :

Via le site internet de l'Union Sportive de Bois-Le-Roi www.usboisleroi.fr/les-sections/badminton/presentation/ ou par le Facebook du club de Badminton. www.facebook.com/USBois-Le-Roi-Badminton

Don du sang

au Préau Olivier Métra

Judi 28 juillet
de 15h30 à 19h30

VOYAGE À MUNICH
23 - 28 AOÛT 2016

BOIS-LE-ROI LANGENARGEN

Activités :

- Marienplatz
- Englischer Garten
- Visite historique de Munich
- Randonnée le long de l'Isar
- Musée de Sisi Impératrice
- Zoo de Talkirchen
- Residenz de Munich
- Biergarten ...

295€ par personne (voyage en bus, hôtel en demi-pension et activités)

Samedi 2 juillet 17h-00h30

FESTI Baila'tino

Salsa
bachata
kizomba
chachacha
latino tropical...

STADE LANGENARGEN
Rue Moreau de Tours
77390 BOIS-LE-ROI

Fusion Salsa-Latino
Familia Mango

Ateliers Cours Animations Demos Concert Buvette Restauration

Infos: www.ville-boisleroi.fr
CONTACT: bailatinocontact@gmail.com

Entrée libre
Parking gare à 3 min

Ateliers Cours: Enfants et -10 ans gratuits, Pass stage adultes 10 €
Animations Demos: Fête de danse
Concert: Familia Mange - GRATUIT
Buvette Restauration: 'La Taverne Latino'

juillet

**Organisation Service Culturel
Mairie de Bois-Le-Roi /
Association Salsa Verde**

SAMEDI 2 JUILLET

Festi Baila'Tino

Stade Langenargen, rue Moreau de Tours
17h-00h30

Vous aimez les musiques latines ? Vous aimez danser ? Vous voulez apprendre à bouger latino ? Vous voulez passer une soirée festive ? Ne ratez pas l'occasion, le **Festi Baila'Tino** vous invite dès la fin d'après-midi.

17 h : cours et ateliers de danses salsa, bachata, kizomba, chachacha, latino tropical... animés par des professionnels dans la salle Evrat du gymnase Langenargen enfants et adultes (gratuit enfants moins de 18 ans, pass stages adultes 10 euros).

Animations danses et démos sur parquet de danse en extérieur.

21h30 : concert gratuit Familia Mango (fusion salsa latino)

Buvette et restauration à la Taverne Latino (traiteur spécialisé cuisine Latino)

Plus d'infos :

www.ville-boisleroi.fr rubrique **Agenda des événements**

Contacts :

bailatinocontact@gmail.com

**Organisation Bibliothèque
Municipale de Bois-Le-Roi**

JEUDI 7 JUILLET



Animation lecture
« Fais tes valises, on part en voyage »

pour les enfants de 3 à 8 ans

11 Avenue Galléni

14h-15h pour les enfants de 6-7-8 ans /

15h30-16h30 pour les enfants de 3-4-5 ans

Informations :

Bibliothèque Municipale

01 60 69 54 06

Plus d'infos :

<http://bibliotheque-boisleroi.opac3d.fr>

**Organisation Municipalités
de Chartrettes et Bois-Le-Roi**

JEUDI 14 JUILLET



Fête nationale

A l'occasion de la Fête nationale 2016, les communes de Chartrettes et Bois-Le-Roi vous invitent à l'île de Loisirs de Bois-Le-Roi.

A partir de

20h : pique-nique géant en bleu, blanc, rouge. Portez au choix l'une ou l'ensemble des 3 couleurs, apportez votre repas, installez-vous sur l'herbe, partagez un moment de convivialité en attendant le feu d'artifice.

22h45 : feu d'artifice et spectacle lumières sur le thème Bleu, Blanc, Rouge tiré sur le plan d'eau par les artificiers de Nuit Féérique.

Accès et stationnements parkings île de Loisirs côté Bois-Le-Roi (rue Tournezy/UCPA) côté Fontaine-le-Port, Samois, Héricy, Samoreau, Fontainebleau... (accès par D 116).

Plus d'infos :

www.ville-boisleroi.fr rubrique **Agenda des événements**

A noter dès à présent dans vos agendas septembre

Organisation Municipalité de Bois-Le-Roi / Acteurs du monde associatif

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

Forum des associations

Gymnase du stade Langenargen, rue Moreau de Tours.

Pour l'édition 2016, le Forum des associations retrouve le Gymnase du stade Langenargen pour le rendez-vous traditionnel des acteurs du monde associatif avec les habitants. C'est le moment idéal pour chacun d'échanger, de dialoguer et de découvrir les multiples activités développées sur la commune par les associations. A cette occasion, Monsieur le Maire accueillera les nouveaux Bacots lors d'une rencontre de bienvenue.

13h30 : accueil des nouveaux Bacots par le Maire autour d'un cocktail de bienvenue.

14h-18h30 : Forum des associations

Plus d'infos : www.ville-boisleroi.fr rubrique Agenda des événements

Organisation SDIS 77, Bois-Le-Roi Audiovisuel et Patrimoine, Municipalité de Bois-Le-Roi

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

Journée Portes Ouvertes du nouveau centre SDIS

Rue des Foucherolles de 10h à 17h. En amont des Journées du patrimoine, c'est une occasion unique pour découvrir de l'intérieur l'univers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) installé dans son nouveau centre situé sur le territoire de la commune. Visite commentée du Centre, démonstrations et exercices in situ, ateliers participatifs, projections du film réalisé par l'association Bois-Le-Roi Audiovisuel et Patrimoine sur l'histoire des pompiers sur le territoire communal du 19^e siècle à aujourd'hui, exposition photo « les pompiers de Bois-Le-Roi, d'hier à



aujourd'hui » préparée par Bois-Le-Roi Audiovisuel et Patrimoine, cocktail de bienvenue.

Plus d'infos : www.ville-boisleroi.fr rubrique Agenda des événements

Organisation service Culturel / Les Jardins d'Athéna

VENDREDI 23 SEPTEMBRE

Concert Lyrique de Rose-Marie Claire Ruellet (Soprano) accompagnée de la pianiste Patricia Dupont

Salle des mariages de la Mairie, Avenue Paul Doumer, 20h30, entrée libre.

Plus d'infos : www.ville-boisleroi.fr rubrique Agenda des événements

LUNDI 3 AU SAMEDI 8 OCTOBRE

« Les Briardises » 14^e édition !

Le festival des Briardises vous propose un large éventail de pièces de théâtre pour rire du lundi 3 au samedi 8 octobre 2016. Spectacles à Bois-Le-Roi le lundi 3 et le

jeudi 6 octobre à 20h30, salle Marcel Paul, rue demeure. Renseignements et réservations à partir de début septembre 06 64 65 01 49. Le programme complet sur www.gah-briardises.com Tarif : 15 € par spectacle (13€ si au moins 3 spectacles réservés pour une même personne) Plus d'infos : www.ville-boisleroi.fr rubrique Agenda des événements



La justice a tranché Le Maire de Bois-Le-Roi gagne son procès...

Thierry Leclerc, ex-adjoint de l'ex maire N. Delporte, perd son procès. Le tribunal de Fontainebleau par jugement en date du 1^{er} février 2016 a rendu ses conclusions : « T. Leclerc est débouté de sa demande ... »

La justice a confirmé la nullité de la plainte déposée par Monsieur Leclerc à l'encontre de Monsieur Mabilles, pour diffamation. Pour rappel des faits, Monsieur Leclerc, ancien élu, a fait son interprétation personnelle de propos tenus lors d'un conseil municipal par le Maire. Séance du Conseil à laquelle il n'avait pas participé !

La nullité de plainte prononcée par le juge vient clore cette « non affaire », qui a fait perdre du temps à la justice pour au final débouter Monsieur Leclerc de sa plainte.

Jérôme Mabilles avec son équipe souhaite se concentrer sur les projets de la commune et encourage les élus et anciens élus à ne pas se disperser dans des polémiques infondées et à se centrer davantage sur les priorités des Bacots.

LISTE ESPRIT BACOT

Lorsque nous nous inquiétons de la disparition des commissions municipales, qui ne sont plus convoquées pour préparer les dossiers avant les conseils municipaux, le Maire nous fait dire que les élus de l'opposition « ne servent à rien » (sic).

Lorsque nous essayons de participer au débat lors des conseils municipaux, le Maire nous rappelle à l'ordre.

Lorsque nous formulons des propositions, le Maire nous menace de nous expulser de la salle du conseil municipal.

Lorsque nous interpellons le Maire sur des dysfonctionnements ou des irrégularités, le Maire refuse de répondre en nous invitant à nous plaindre auprès du Préfet ou à aller devant le tribunal administratif.

Lorsqu'un Maire oublie d'écouter les représentants de l'ensemble des habitants.

Lorsqu'un Maire ne respecte plus ni la liberté d'expression ni les fondamentaux de la démocratie municipale.

Est-ce que cela ne mérite pas un petit rappel à l'ordre ?

Informations sur la vie municipale, participation au débat, propositions, c'est à lire sur le blog : touspourboisleroi.blogspot.fr

Vos élus au conseil municipal de Bois-Le-Roi

David Dintilhac, Nathalie Vinot, Michel Lefèvre, Eloïse Langlois, Catherine Bettinelli, Matthieu Richy-Dureteste

Sabotage ou incompétence ?

Le choix de la nouvelle structure intercommunale par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale conditionne durablement l'avenir de BLR.

Le projet de J. MABILLES de rapprochement avec Seine-et-Forêt (Vulaine + Héricy + Samoreau) **n'a même pas été étudié par la CDCI !**

Cet échec stratégique résulte de la méconnaissance de l'importance du sujet, d'une mobilisation tardive, brouillonne et non partagée dont la conséquence fut un projet bâclé, sans contenu et fort mollement soutenu par la Municipalité.

La Commission a basculé BLR dans la future Communauté d'agglomération de FONTAINEBLEAU – AVON au sein de laquelle nous ne pèserons pas.

En refusant en outre d'étudier une fusion souple avec CHARTRETTES, J. MABILLES aggrave notre perte d'autonomie en écartant toute possibilité de peser face à FONTAINEBLEAU-AVON !

Censurée au-delà de cette phrase, retrouvez notre tribune non mutilée sur : www.avecvousblr.canalblog.com

**Avec Vous À BLR
R. BONY, S. BLAIS**



naissances

JANVIER

LLORET BEAUVILLAIN Clara Lisa Victoria, le 04/01/2016
 NÉDÉLLEC Adam, le 04/01/2016
 LIPNIZKY Maïa, le 06/01/2016
 DADI Ariane Maria Alice, le 07/01/2016
 PIGOUT COMBES Antonin, le 12/01/2016
 KAÏDI Liham Jean-Baptiste Mehdi, le 22/01/2016

FEVRIER

MASTROLIA Lola Danielle Régine, le 17/02/2016
 GAUDILLAT Emma Nathalie Padmé, le 19/02/2016

MARS

BREAU Joffrey Maxence, le 08/03/2016
 GUILLEMOT Barthélemy Marie Xavier Joseph, le 09/03/2016
 BEAUZAMY Thaïs Marie Cannelle, le 14/03/2016
 ARTIGUENAVE ORTEGO Enea, le 21/03/2016
 DELATTRE Gabrielle Pauline Sylvie Espérance, le 24/03/2016
 GUIHÉNEUF Chloé Lucie, le 27/03/2016

AVRIL

VIEL APPEL William, le 05/04/2016
 KORICHI Soline Inès, le 23/04/2016
 DANTON Gustave Pierre Jacques Marie, le 25/04/2016
 SGAID Ania, le 25/04/2016
 HLAVAC Axel, le 30/04/2016

MAI

DE CLERCK Jacinthe Marie Patricia, le 02/05/2016
 MEYNIEL Victoire, le 11/05/2016
 SAUTEREAU Aloïs Gabriel, le 11/05/2016
 MOREIRA MORAÏTIS Apolline Carmen Noëlle, le 14/05/2016
 MONTI Léo Philippe Jean, le 20/05/2016

décès

JANVIER

PILLET André Roger Auguste (92 ans), le 05/01/2016
 LOURDIN Lucien Marcel (91 ans), le 07/01/2016
 NEILZ ép. BON Martine Anne Renée (65 ans), le 11/01/2016
 FISCHER Marcel (95 ans), le 13/01/2016
 SEIGNOLLE ép. BUSSIERE Martine Marie Louise (70 ans), le 24/01/2016
 DOS SANTOS José Manuel (66 ans), le 25/01/2016

FEVRIER

WHITEHILL John Brown (82 ans), le 03/02/2016
 GOMEZ ép. GASPAROTTO Paz (84 ans), le 11/02/2016
 FLEURIER ép. MILLOT Geneviève Eugénie (77 ans), le 18/02/2016
 MANIER Georges Gabriel Albert (92 ans), le 26/02/2016

MARS

DORY ép. DIDIER Renée (102 ans), le 06/03/2016
 RIBEIRO FERREIRA ép. GONÇALVES SOARES Maria Alice (86 ans), le 12/03/2016
 LE GOFF ép. SAUTEREAU Eliane Marie Raymonde (88 ans), le 17/03/2016
 MABOUX René Robert (69 ans), le 24/03/2016
 PEYREIGNE ép. JOUIN Marie Fannie (89 ans), le 29/03/2016

AVRIL

MIRGUET Guy Fernand Jean (89 ans), le 01/04/2016
 MARIE Yves Gabriel Maurice (74 ans), le 01/04/2016
 BAILLY Raymond Marcel (96 ans), le 02/04/2016
 CHÉNEDET ép. DAVOIGNEAU Jeanine Louise (89 ans), le 03/04/2016
 DENIS ép. TELLIER Simonne (90 ans), le 12/04/2016
 HÉTRU ép. LEFEBVRE Jeanne Hortense Eugénie (96 ans), le 12/04/2016
 IMCAOUDENE Mouloud (86 ans), le 12/04/2016
 BONNOT ép. CHABUT Marguerite Renée (99 ans), le 19/04/2016
 REISS ép. DESBARRES Jeannine Blanche Micheline Fernande (86 ans), le 24/04/2016
 SALTEL Louis Auguste (101 ans), le 24/04/2016

MAI

SOLAIRE Daniel (69 ans), le 22/05/2016

FÊTE NATIONALE



Jeudi 14 juillet 2016 à 22h45
Spectacle pyrotechnique et lumière
Plan d'eau de l'Île de Loisirs de Bois-le-Roi
Venez pique-niquer en « bleu, blanc, rouge »